

Sp 50612
12

ANNALES
DE LA
FACULTÉ DES SCIENCES
DE MARSEILLE

PUBLIÉES SOUS LES AUSPICES DE LA MUNICIPALITÉ
ET AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHONE

TOME XIII

PARIS
G. MASSON, EDITEUR
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 120

1903

NOTE PRÉLIMINAIRE

SUR

L'INDUSTRIE LIGURE (poteries et silex taillés) EN PROVENCE

au temps de la colonie grecque.

Par G. VASSEUR,

Professeur de Géologie à l'Université d'Aix-Marseille.

Jusqu'à ce jour, les découvertes archéologiques relatives à la Provence n'ont permis d'établir aucun trait d'union entre l'ère préhistorique (époque de la pierre polie) et la première période de notre histoire qui s'ouvre vers l'an 600 avant J. C., au temps où les Phocéens se substituèrent à leurs prédécesseurs en colonisation marseillaise, c'est-à-dire aux Phéniciens (1).

On admet que, lors de l'arrivée des Grecs sur notre littoral méditerranéen, la région était occupée par un peuple sauvage, les Ligures, dont on ignore d'ailleurs l'origine (2). Si nous ajoutons que la plus grande obscurité plane encore sur l'industrie indigène de cette époque, et que les seuls vestiges que l'on en connaisse aux environs de Marseille consistent en débris de poteries très grossières et sans ornements, on saisira

(1) L. BLANCARD. — L'origine de Marseille phénicienne, 1858 ; L. BLANCARD et M. LAUGIER. — Iconographie des monnaies du Trésor d'Auriol, 1870 ; MICHEL CLERC. — Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs (*Rev. hist. de Provence*, 1901).

(2) MICHEL CLERC. — Les Ligures dans la région de Marseille (*loc. cit.*).

l'importance de la lacune qui existe dans nos connaissances concernant les populations qui ont habité le pays depuis la période néolithique jusqu'au début de la civilisation.

Nous avons orienté vers la solution de cet important problème les recherches dont nous faisons connaître aujourd'hui les premiers résultats.

LE BAOU-ROUX

Il existe, entre Marseille et Aix, dans la partie méridionale de la commune de Bouc, un plateau rocheux, constitué par le calcaire urgonien, et dont la table domine d'une cinquantaine de mètres environ la plaine qui s'étend au nord. Cette hauteur, désignée sous le nom de Baou-roux (*Pl. VII*), fait partie d'une chaîne de collines formant les contreforts du massif montagneux de l'Etoile.

Au sud-ouest, la roche est taillée à pic ou surplombe ; au nord-ouest, une entaille de quelques mètres, nommée le Pourtalet, donne seule accès au plateau (*Pl. VII, fig. 1-2*) ; vers le nord-est, la colline s'abaisse en une crête étroite jusqu'au château du Verger ; au sud enfin, le versant s'incline à 45° (*Pl. VII, fig. 3*) et la hauteur se relie à un coteau voisin par un col étroit.

On conçoit qu'une position aussi facile à défendre ait séduit les habitants primitifs de la région qui y établirent leurs demeures (1). Sur toute la surface du plateau on observe de

3 (1) « Il y a un peu partout en Provence, et aussi en Languedoc, des ruines qui « en général couronnent le sommet de collines tantôt très basses tantôt fort « élevées (le camp du *Pain de munition*, près de Pourrières, est à plus de 600 « mètres d'altitude). La tradition populaire désigne presque partout ces ruines « sous le nom de *camps*, alors qu'il va de soi qu'il s'agit non d'établissements « militaires temporaires, mais de véritables lieux d'habitation permanente. « Aucun de ces *camps* n'a d'ailleurs été l'objet de fouilles méthodiques ; on « s'est généralement borné à constater qu'on y trouvait des instruments de « l'époque de la pierre polie, des armes de métal et aussi des poteries romai-

nombreux morceaux de poteries, et ces vestiges antiques ont attiré depuis longtemps de zélés chercheurs tels que MM. Convert, Durand et Faudrin qui ont recueilli sur l'emplacement de l'ancien village un certain nombre de monnaies marseillaises en argent (divers types de Diane, Minerve et Apollon) et en bronze (taureau cornupète).

La présence sur le Baou-roux de monnaies grecques de Marseille appelait de nouvelles recherches sur cette station intéressante, car il y avait lieu de présumer que des objets d'importation se montreraient associés dans le gisement aux restes de l'industrie indigène.

Nos prévisions semblèrent confirmées par les résultats d'une première exploration superficielle, qui nous permit de recueillir, avec les monnaies déjà observées, des fragments de *vases attiques* et des débris d'une céramique très primitive, dont l'ornementation incisée rappelle fréquemment celle qui caractérise les poteries de la période néolithique.

Il était nécessaire cependant de rechercher si l'association constatée à la surface se maintiendrait en profondeur dans le sol, et de savoir si ce mélange ne résultait pas du remaniement de couches archéologiques appartenant à des époques distinctes. Ces circonstances nous ont déterminé à entreprendre des fouilles sur le Baou-roux, en appliquant à nos recherches la méthode stratigraphique, fondée sur la superposition des terrains et employée en géologie pour déterminer l'âge relatif des anciens sédiments (1).

« nes, ce qui indique qu'ils ont été habités pendant une longue période par « des populations successives, mais ne nous renseigne pas suffisamment sur « leur origine. . . .

« Il est bien tentant, étant donnée la répartition géographique de ces *oppida*, « d'en attribuer la construction aux Ligures, et c'est ce que l'on admet en effet « généralement aujourd'hui ». MICHEL CLERC. — Les Ligures dans la région de Marseille (*Rev. hist. de Provence*, t. I, 1901, p. 70-71).

4 (1) Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte, d'adresser publiquement mes remerciements les plus sincères à M. Michel Doumens, du Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de Marseille, pour le dévouement et le zèle avec lesquels il m'a secondé dans ces minutieuses et délicates recherches.

RÉSULTATS DES FOUILLES

La terre qui nivelle les aspérités rocheuses du plateau ne paraît guère dépasser deux mètres d'épaisseur. On ne peut douter qu'elle ait été en majeure partie apportée par les anciens habitants, car elle renferme des fossiles variés appartenant aux diverses formations argileuses et marneuses qui affleurent dans la plaine, au pied des escarpements (Aptien, Valdonnien, Fuvélien, Bégudien, Rognacien, terre de marais renfermant la *Limnæa palustris* et le *Planorbis submarginatus*).

Au-dessous de la terre végétale, épaisse d'une dizaine de centimètres, nos fouilles ont mis à découvert des murailles en pierres sèches, des éboulis de murs et des vestiges d'empierrements, formés de débris des roches de la colline, mélangés à des galets provenant de la plaine.

Ce cailloutis ne nous a généralement fourni que des monnaies marseillaises et des fragments de grosses poteries (*amphores*, *doliums*, etc.), mais il repose sur une nouvelle couche terreuse de 0^m20 à 1^m, qui est directement superposée au sol primitif, et constitue le principal gisement archéologique.

C'est à ce niveau que nous avons recueilli les pièces les plus intéressantes qui consistent en monnaies, poteries d'importation décorées, armes et instruments de fer, armes et ornements de bronze, ainsi que la poterie indigène et des *silex taillés*.

L'association, si importante au point de vue des données que l'on en peut tirer, de vestiges des industries grecque et indigène pouvait au premier abord suggérer l'idée de remaniements, mais nous avons découvert, *dans les stratifications de cette couche*, des restes de foyers dont la cendre renfermait, avec des détritiques de cuisine (ossements, coquillages marins et terrestres), les débris de poteries, les objets en métaux et les silex que nous venons de signaler.

Le mélange, et par suite, la contemporanéité de ces restes archéologiques, montrent donc que le plateau du Baou-roux a été habité par des Ligures qui se procuraient dans les comptoirs de Marseille les produits de l'industrie grecque.

Les débris de l'industrie locale vont révéler d'autre part l'état primitif de la population provençale de cette époque.

Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler, d'une façon succincte, les pièces les plus démonstratives que nous ayons recueillies, nous réservant de décrire ultérieurement et en détails les produits de nos fouilles.

En ce qui concerne la céramique, les indications qui vont suivre ont été contrôlées par MM. Clerc, Directeur du Musée archéologique de Marseille, Pottier et Salomon Reinach, Membres de l'Institut. Nous exprimons à ces savants notre profonde gratitude pour l'obligeance avec laquelle ils nous ont prêté le concours de leurs lumières.

Enfin nous adressons nos bien sincères remerciements à M. Gustave Martin, Conservateur du Cabinet des Médailles de la Ville de Marseille, qui nous a si obligeamment secondé dans la détermination des monnaies.

MONNAIES.

La plus ancienne monnaie que nous ayons découverte est une obole (diamètre 8 millimètres, poids 52 centig., 3) provenant de la côte septentrionale de l'Asie Mineure ; elle porte au droit une tête de lion tournée à gauche (lion de Cysique d'après Blancard), et au revers une aire creuse irrégulière (*Pl. VIII, fig. 1 et 3*).

La même pièce avait été déjà rencontrée à 158 exemplaires dans le *Trésor d'Auriol* décrit par Blancard et Laugier (1). 5

On sait que ces savants numismates ont montré que les mon-

5 (1) BLANCARD ET LAUGIER, — Iconographie des monnaies du Trésor d'Auriol,

naies asiatiques d'Auriol datent du milieu du VI^e siècle et sont antérieures aux monnaies frappées à Marseille.

Nous devons attribuer à la même époque trois oboles recueillies sur le Baou-roux par M. Faudrin.

Ces monnaies présentent au droit une tête indéterminée et au revers une aire creuse irrégulière ou divisée en quatre carrés.

Les récoltes, faites par MM. Faudrin, Convert et Durand, dans ce gisement, ainsi que notre propre collection permettent d'établir pour les monnaies marseillaises la liste suivante (1). 6

Monnaies d'argent (oboles).

Apollon, premier type : 2 exemplaires (F).

» deuxième type : 3 ex. (F), 2 ex. (V).

» troisième type : 3 ex. (F), 12 ex. (V).

Diane, premier type, crabe au revers.

Cette pièce a été donnée par M. Faudrin au médailleur de Marseille

Diane ? Tête tournée à gauche ; rev. rouelle avec M A. (F).

Monnaies de bronze au taureau cornupète.

Diane ou Apollon, types variés : 18 ex. (F), 1 ex. (D), 7 ex. (C), 34 ex. (V). Total 60 exemplaires.

Il faut ajouter à cette série :

1^o une monnaie en argent (obole) de Tarente (tête de femme, rev. le dieu Taras sur un dauphin et tenant un trident dans la main droite) (V.);

2^o une monnaie de bronze paraissant provenir de la Campanie (tête d'Apollon, taureau au revers) (V).

3^o une monnaie de bronze, de Palerme (Panormus); (tête de Cérès, rev. cheval devant un palmier) (V).

Monnaie romaine en argent : denier de Tiberius Veturius (2) 7

(1) Les collections dont ces monnaies font partie sont indiquées par les abréviations suivantes : C, Convert ; F, Faudrin ; V, Vasseur.

(2) Une pièce d'argent de Tiberius Veturius a été recueillie par M. Faudrin dans le camp ligure d'Entremont, près Aix.

(129 av. J. C.), recueilli dans le cailloutis superficiel du plateau (Pl. VIII, fig. 2 et 4) (V).

En résumé, sur 92 monnaies qui ont été recueillies sur le plateau du Baou-roux, une seule est romaine, quatre proviennent de l'Asie Mineure, trois de la Grande Grèce et 84 de Marseille.

OBJETS EN METAL.

Fer. — Deux pointes de javelots, à quatre faces (Pl. VIII, fig. 24); gonds de portes, clous de grandes dimensions, plaques et tiges (V).

Plomb. — Lingots et tiges ayant servi au raccommodage des poteries (V).

Bronze. — Pointe de flèche (Pl. X, fig. 8) (F.); fibule (forme du IV^e siècle avant notre ère, d'après M. Salomon Reinach. (Pl. XI fig. 1) (F); bagues; anneaux de petites dimensions et sans ornements (F, V); fragments de bracelets à ornementation géométrique incisée (Pl. IX, fig. 11) (F); débris de plaques ornées (Pl. X, fig. 10) (F); clous à tête conique (F, V).

VERRE.

Le verre est jusqu'à présent très rare dans le gisement : deux perles d'un bleu saphir (Pl. X, fig. 13) (V); deux fragments) bleu saphir décoré de blanc (Pl. X, fig. 11-12) (F); morceau de vase irisé (V); ces restes ont été trouvés à la surface ou à une faible profondeur.

MÉDAILLON DE NATURE INDÉTERMINÉE (pâte de verre?).

Cet objet, qui a pu servir de bouton, présente au revers un trou pour l'insertion de l'attache. Les ornements reproduisent des tiges et des feuillages enroulés en spirales serrées; ils offrent un léger relief et se détachent en jaune pâle sur un fond blanc. (Pl. VIII, fig. 23) (V).

TERRES CUITES

Nous avons trouvé dans nos fouilles deux portions de têtes ou de masques de divinités. Ces terres cuites, de style grec, très pur, ont été obtenues au moule.

La pièce, que nous figurons sur la planche VIII (*fig. 14*), représente une tête de femme (1). Le nez a subi une déformation et offre du côté gauche des rayures provenant du démoulage; la région des yeux est un peu usée. En tenant compte de ces détériorations, on peut juger de la pureté des traits de l'original qui a servi à confectionner le moule (V).

Le second débris ne comprend que la partie supérieure du masque portant un bandeau dans les cheveux. (Terre de couleur rose orangé, renfermant des particules calcaires blanches et quelques paillettes de mica blanc).

POTERIES IMPORTÉES.

Style géométrique (2). — D'après M. Pottier, on peut attribuer à la céramique italote du VII^me siècle avant notre ère quel-

(1) Renseignement de M. Salomon REINACH.

(2) Nous croyons devoir rappeler les découvertes qui ont été faites en France de poteries importées présentant des peintures de style géométrique :

1^o Vase recueilli à Marseille sur l'emplacement du bassin de carénage, décrit et figuré par Dumont (n^o 1930, Catal. Frœner), attribué au VIII^e siècle (Coll. Musée Borély). — Renseignements de M. Clerc.

2^o Vases trouvés au Mont-Beuvray près d'Autun.

Dans son remarquable ouvrage intitulé : *Les fouilles du Mont-Beuvray*, M. Bulliot s'exprime ainsi au sujet de cette importante découverte (p. 156) : « La première inspection des vases du Beuvray, leur coloration, les dessins qui les recouvraient, leur forme artistique nous avaient convaincu qu'ils ne pouvaient être gaulois; la délicatesse de leur ornementation permettait d'affirmer aussi qu'ils n'avaient pu arriver à Bibracte (oppidum du Mont-Beuvray) que par Marseille. Leur provenance, grâce aux nouvelles découvertes (l'auteur fait allusion aux vases provenant des fouilles de Santorin), acquiert un degré de certitude de plus; elle confirme les relations des navigateurs phéniciens avec les principaux oppidums gaulois. Quant à la date de leur importation, nous sommes loin de prétendre la fixer, et, dans notre pensée, elle est postérieure à celle des plus anciens vases de Santorin. Les médailles gauloises

ques fragments de poteries ornées de peintures de style géométrique :

1^o L'un de ces débris est une portion d'écuelle ou de coupe assez mince, présentant une bande ondulée ainsi que des bandes circulaires de couleurs marron, rougeâtre ou orangée sur un fond gris jaunâtre. (*Pl. VIII, fig. 7*).

La peinture est terne. La terre, un peu vacuolaire et d'une teinte bistrée, renferme de nombreuses paillettes de mica blanc.

Quoique faite au tour, cette poterie est de fabrication très primitive (V).

2^o Fragment de vase orné de bandes obliques formant des zigzags parallèles (*Pl. VIII, fig. 8*).

La peinture est terne et d'un gris foncé presque noir. La couverte offre une teinte gris jaunâtre. La terre grisâtre, rosée par places, est assez bien épurée mais renferme quelques fines paillettes de mica blanc (V).

3^o Fragment d'une anse aplatie, sans couverte et dont l'or-

« qui accompagnaient ceux du Beuvray, laissent pour marge les deux siècles qui précèdent l'ère chrétienne.

« Il est ainsi acquis qu'à cette époque des relations existaient entre l'oppidum éduen et l'Orient. La conservation du même mode décoratif, du quinzième au deuxième siècle avant notre ère n'a rien de surprenant ».

D'après M. Fouqué, les vases de Santorin auraient été fabriqués en Orient, et les fragments semblables, trouvés près d'Autun, y auraient été apportés de la même source, soit à cette époque, soit plus tard, par l'intermédiaire de la colonie phénicienne de Marseille ». Fouqué — Une Pompéi antéhistorique; *Revue des Deux Mondes*, 15 Oct. 1869, p. 224 et suiv.

3^o On a trouvé dans la plaine des *Fins*, près Annecy, où l'on place la station de AD BAVTAS, de l'itinéraire d'Antonin, des restes de vases peints, dont les dessins imitent les mailles d'un filet, comme sur certaines poteries du Mont-Beuvray. « L'importation de ces vases, comme celle des vases éduens, paraîtrait due aux Marseillais qui ont laissé en cet endroit de nombreuses traces de leur passage ». Bulliot, *loc. cit.* p. 158.

4^o Un débris de poterie, retiré d'une habitation lacustre du Bourget par M. Rabut, rappelle certains vases à peintures géométriques de Bibracte. (Bulliot, *loc. cit.* p. 156).

nementation se répète sur les deux faces (bande et tête d'oiseau grossièrement figurée).

La peinture est terne et d'un rouge orangé.

La terre, d'un jaune clair légèrement rosé, contient quelques grains calcaires et de minuscules paillettes de mica blanc.

Cet intéressant débris, récemment découvert, n'a pu être figuré sur nos planches (V).

4^o Fragment de col d'un vase. Le bord aplati de l'ouverture est orné de bandes larges et obliques d'un rouge presque vermillon. La couverte du même rouge, qui décore le col, se termine en dents de loup au-dessous du rebord de l'ouverture. La terre ne diffère de celle du précédent débris que par sa couleur plus rougeâtre.

Sur l'indication de M. Pottier, nous avons pu voir, dans la salle D du Musée du Louvre, des vases italiotes dont la peinture, de style géométrique, offre la plus grande analogie avec celle des deux derniers fragments que nous venons de décrire.

Nous avons également recueilli sur le Baou-roux des débris de poteries d'âge indéterminé et dont l'ornementation se réduit à des bandes circulaires de différentes couleurs.

Poteries grecques à peintures noires sur fond clair (seconde moitié du VI^e siècle et commencement du V^e siècle avant notre ère). — A notre connaissance, aucun vestige de la céramique grecque de cette époque n'a encore été signalé en France (1).

(1) Les poteries peintes de style grec, qui ont été trouvées en France, sont peu nombreuses; il nous paraît utile de donner la liste de celles qui ont été signalées :

1^o Coupe de Somme-Bionne (Marne).

A l'intérieur est représenté un discobole. Couverte noire; décor rouge; caractère étrusque ou grec (II^e ou III^e siècle avant notre ère). Poterie semblable aux vases en terre peinte des nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale.

Cette coupe a été recueillie dans une sépulture gauloise, renfermant: un guerrier sur son char, des armes gauloises, une œnochoé en bronze, divers instruments en bronze et un bandeau en or. (De Witte: *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, 4^e série, t. VII, p. 61. — Voir aussi: L. Morel — Album des cimetières

de la Marne, 2^e livraison, pl. 9, 1876; De Baye: *L'Art étrusque en Champagne*, Tours, 1876.

Les débris que nous allons décrire et dont la détermination a été contrôlée par M. Michel Clerc, puis par M. Pottier, offrent donc un exceptionnel intérêt.

Jusqu'à présent, ce genre de poteries n'a été rencontré sur le Baou-roux qu'à l'état de menus fragments qui, d'après la couleur de la terre et de la couverte, peuvent être facilement classés en deux catégories bien distinctes. Les uns présentent en effet la couleur orangé pâle qui caractérise si bien la poterie attique; les autres, de couleur bistrée, ne peuvent avoir la même origine et sont attribués par M. Pottier à la céramique ionienne.

2^o Vase presque identique à la coupe (canthare) peinte de Rodenbach, découvert, avec une grande épée en fer, en 1880, par M. Milon, dans le tumulus de Courcelles-en-Montagne (Haute-Marne). III^e siècle av. J.-C. (A. Bertrand. *Arch. celt. et gaul.*, 2^e édit. p. 345).

(La coupe trouvée dans une tombe gauloise, près de Rodenbach, offre des ornements rouges et blancs, se détachant sur le fond noir. Œuvre grecque ou italique du III^e siècle). — Dr Lindenschmit — *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, 1875, t. III, fasc. v; — A. Bertrand: *loc. cit.*, p. 344-345.

3^o Deux fragments de vases à figures rouges, découverts par M. H. Révil, dans les terres des remblais antiques qui remplissaient l'arène de l'amphithéâtre de Nîmes. Sur l'un de ces débris, on voit un éphèbe armé de deux javelots; sur le second, on distingue la partie supérieure d'une tête et peut-être l'extrémité de deux ailes. (De Witte — *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, 4^e série, t. VII, p. 63. Lettre de M. H. Révil à M. Fr. Lenormant, du 23 décembre 1875).

4^o Fragments de vases à figures rouges, trouvés à Marseille dans le jardin du Pharo, en 1875; les uns de la fin du V^e siècle, les autres de la décadence (III^e siècle). Catal. Frœhner, 2079-2088. (Renseignement de M. Michel Clerc).

5^o Vases à figures rouges, de la fin du IV^e siècle ou du III^e siècle, découverts à Saint-Mauron, banlieue de Marseille. Catal. Frœhner 2092-2093. (Renseignement de M. Michel Clerc).

6^o On a recueilli, dans les fouilles du Mont-Beuvray, des gobelets de forme allongée, ornés de peintures (feuillages d'acanthes, oiseaux, arceaux symétriques, volutes; feuilles de lierre avec liane ou lauriers, formant couronne autour du bord).

La provenance est incertaine, mais l'influence grecque se révèle dans la décoration. Les savants et les artistes sont d'accord pour rapporter ces poteries à une date voisine de l'ère chrétienne. (Bulliot, *loc. cit.*, p. 171).

Poterie attique. — Deux fragments appartiennent sans conteste à la poterie attique.

Le débris, figuré sur la planche VIII (*fig. 19*), représente la partie postérieure d'un oiseau. La peinture est noire, à traits incisés; des retouches blanches et rouges sont appliquées sur le noir. Le fond est de couleur orangé clair. La couverte de la face interne est d'un beau noir d'ébène.

La terre très fine et bien épurée offre une teinte rougeâtre légèrement bistrée (V).

Le deuxième fragment diffère du précédent par la couverte interne de couleur marron.

La terre, également fine et pure, est d'une teinte orangé pâle.

La peinture noire représente une palmette à traits incisés, décorée de très petits cercles formés par retouches blanches appliquées sur le noir (V).

Nous croyons devoir rapporter encore à cette céramique quelques débris d'un vase dont la terre bien épurée est de couleur orangé clair (*Pl. VIII, fig. 20-22*).

La peinture noire forme des bandes courbes, bizarrement enroulées ou anastomosées.

Un fragment de ce vase, récemment découvert et non figuré dans ce travail, présente avec les mêmes bandes une palmette à traits incisés.

Face interne à couverte noire (V).

Poterie ionienne. — Les restes de cette céramique, recueillis sur le Baou-roux, sont caractérisés par la couleur bistrée de la terre et de la couverte. Un peu moins rares que les précédents, ils consistent encore en menus débris, généralement minces et provenant de poteries de petites dimensions. Le plus intéressant spécimen de cette série est un fragment de vase à personnages peints en noir (commencement du v^e siècle d'après M. Pottier).

La partie inférieure du buste avec les jambes d'un homme

sont malheureusement les seuls vestiges de peinture qui soient visibles sur ce débris (*Pl. VIII, fig. 18*). On remarquera les formes trapues du personnage et le dessin au trait incisé si caractéristique de l'époque. Couverte interne d'un beau noir. Terre fine, bien épurée. (V).

La figure 17 de la planche VIII montre un fragment de la même céramique, orné d'une palmette (V). Nous rapportons encore à ce type de poterie quelques débris décorés de peintures représentant des tiges, des feuilles et des boutons de fleurs. Cette ornementation ressort en noir ou en marron sur le fond bistré. Des retouches blanches et rouges sont appliquées parfois sur le noir. (V).

Poterie attique à peintures rouges sur fond noir (seconde moitié du v^e siècle et iv^e siècle avant notre ère).

Nous avons trouvé, sur le versant méridional du Baou-roux, un petit morceau de poterie, de couleur orangé pâle, et présentant des linéoles noires d'une extrême finesse. M. Pottier a reconnu dans ce débris un fragment de vase ou de coupe attique à personnages rouges sur fond noir. Les lignes si délicates que nous observons ici dessinent des draperies tombant sur la poitrine, un bras gauche replié et la naissance du bras droit. L'admirable exécution de ce travail et le beau lustre de la peinture noire montrent bien que nous nous trouvons en présence d'un reste de la céramique attique appartenant à la plus belle époque de l'art athénien (V).

Quelques fragments de poteries grecques, à décor rouge sur fond noir, sont également sortis de nos fouilles, mais ces débris n'offrent rien dans leur ornementation qui mérite d'être mentionné (V).

Poterie de Cumes à ornementation en relief. — M. Pottier attribue cette origine à un très petit fragment de poterie formée d'une terre rouge peinte en noir. L'ornementation en relief consiste en godrons ou côtes parallèles, arrondies à leur terminaison (V).

Poteries usuelles grecques ou romaines. — Les poteries usuelles que l'on peut considérer comme produits d'importations grecque ou romaine abondent sur le Baou-roux. Les fragments que nous en possédons peuvent être groupés de la façon suivante :

- 1° Amphores ;
- 2° Poteries rougeâtres très grenues ;
- 3° — rougeâtres à couverte noire ;
- 4° — à couverte rouge ou brunâtre ;
- 5° — sans couverte.

AMPHORES. — Les tessons de ces grands vases sont très répandus soit à la surface, soit dans les parties supérieures de la couche archéologique. Nous avons pu reconstituer avec ces débris, des portions de panses assez considérables et des cols entiers avec anses.



FIG. 1.

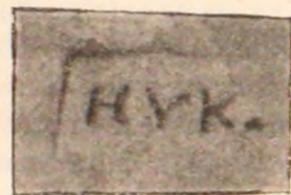


FIG. 2.



FIG. 3.

Les restes les plus intéressants consistent en deux fragments d'anses et en un morceau de panse portant une marque de fabricant. Les inscriptions représentées par les figures 1 et 2 offrent des caractères grecs ; la troisième (fig. 3) peut être grecque ou latine. Nous n'avons pu retrouver ces cachets dans les recueils de marques amphoriques.

POTERIES ROUGEÂTRES TRÈS GRENUES. — On distingue très facilement des autres poteries du Baou-roux celles que nous réunissons dans ce groupe. Le caractère qui leur est propre consiste dans la nature sableuse de la terre chargée de quartz et de mica

blanc, parfois aussi de particules calcaires. La pâte est rouge et bien cuite, souvent brunie ou même noircie par le feu.

Les poteries qui offrent cette composition sont généralement peu épaisses et sonores sous le choc ; la surface en est rugueuse quoique recouverte d'un léger enduit de terre épurée rougeâtre.

Les formes qui rentrent dans cette catégorie semblent peu variées ; ce sont le plus souvent des pots à large ouverture et dont l'orifice présente un rebord interne destiné à recevoir un couvercle.

POTERIES ROUGEÂTRES À COUVERTE NOIRE. — Les débris de cette céramique se rencontrent en abondance. Ils se reconnaissent à leur couverte généralement noire, qui présente parfois un reflet métallique mais n'offre jamais la finesse, la teinte d'ébène et le beau lustre de la poterie attique.

Plus rarement brunâtre ou de couleur marron, la peinture peu soignée est appliquée sur une terre épurée, ordinairement rougeâtre, mais dont les tons varient du rouge brique le plus vif au brun et au bistre.

Les seuls éléments de la pâte discernables à l'œil nu sont de fines paillettes de mica blanc.

Dans les tessons de ce groupe, nous reconnaissons le plus souvent des débris de coupes, d'écuelles, de lampes et de petits vases.

Les restes de coupes sont parfois décorés dans le centre d'une rosace ou de quatre palmettes disposées en croix ; ces ornements en reliefs ont été imprimés à l'aide de cachets.

Des bandes circulaires, formées d'incisions courtes et très rapprochées, le plus souvent obliques, constituent encore un mode d'ornementation fréquent dans ces coupes ; ces incisions ont été faites avant ou après l'application de la couche de peinture.

La poterie que nous venons de décrire se trouve aussi très communément dans le camp ligure d'Entremont.

POTERIES À COUVERTE ROUGE OU BRUNÂTRE. — La poterie à couverte rouge est assez commune sur le Baou-roux. La terre,

d'un rose très pâle et quelquefois rougeâtre, prend une teinte orangée lorsqu'elle est mouillée; elle est assez pure et bien travaillée quoique légèrement vacuolaire. On y observe de fines paillettes de mica blanc et plus rarement des particules blanches de nature calcaire ou des grains de quartz très disséminés.

La couverte, assez adhérente et d'un rouge orangé ou presque vermillon, se montre toujours terne.

Des vases de formes variées, des coupes, des écuelles, etc., appartiennent à cette fabrication.

Nous avons figuré sur la planche VIII, une poterie de ce groupe (*fig. 16*) et un fond de coupe peinte en rouge, dont la décoration, faite à l'aide d'un cachet, rappelle l'ornementation des coupes noires précédemment décrites. La palmette est remplacée ici par un arbre au-dessous duquel se voient deux saillies arrondies représentant peut-être des fruits (*fig. 15*).

On ne peut séparer de la série précédente les poteries à couverte brunâtre, aussi répandues dans le gisement que la céramique peinte en rouge. Non seulement les deux couleurs se trouvent fréquemment réunies sur les mêmes vases, mais nous ne pouvons constater dans la terre de ces deux groupes des différences bien appréciables. La couverte brune ou marron, parfois presque noire, est beaucoup moins adhérente que la peinture rouge; elle forme un mince enduit généralement fendillé qui s'écaille et se détache assez facilement.

Les poteries de cette couleur affectent des formes variées et atteignent parfois d'assez grandes dimensions (amphores, eunochoés, etc.).

POTERIES SANS COUVERTE. — Nous avons extrait de nos fouilles de nombreux débris de poteries sans couverte, qui paraissent provenir des mêmes centres de fabrication que la céramique précédente. La constitution, et les colorations de la terre toujours pâles, semblent autoriser cette assimilation.

Ces poteries ne nous ont d'ailleurs offert aucune forme qui mérite d'être signalée.

POTERIES FAITES AU TOUR ET D'ORIGINE INDÉTERMINÉE

Les débris dont nous allons parler, caractérisés par leur ornementation très spéciale, constituent trois catégories qui n'offrent entre elles aucun rapport.

1° *Ornementation en relief.* — Au premier groupe appartiennent des poteries en forme de cuvette ou de terrine, ayant à l'ouverture 0,45 centimètres de diamètre environ, et une profondeur de 10 à 15 centimètres. Des trous de suspension, parfois visibles sur le bord, ne sauraient être confondus avec les trous de raccommodages que l'on observe sur de nombreux tessons. Il suffit en effet d'un peu d'attention pour remarquer que ces perforations ont été exécutées lorsque l'argile était encore molle; la tige dont le potier s'est servi pour percer la terre, a refoulé la pâte et a produit sur le pourtour de l'orifice un bourrelet que les trous de raccommodage ne peuvent présenter.

Certains fragments de bord nous ont enfin montré une échancrure en bec de terrine qui servait à faire écouler le contenu de ces cuvettes.

Nous avons pensé tout d'abord que ces poteries, destinées à être suspendues à la manière de certaines jardinières actuelles, devaient offrir la forme d'une calotte sphérique, mais nous avons découvert des portions de pieds à rebord, extrêmement surbaissés, dont la terre est identique à celle des débris que nous venons de décrire.

L'ornementation de cette céramique est particulièrement intéressante; elle consiste en un bourrelet de terre appliqué par le potier sur le rebord de l'ouverture. Ce bourrelet a été écrasé sous le doigt de façon à former des plis réguliers et à produire vers l'intérieur des festons arrondis (*Pl. XI, fig. 7 et 8*). L'impression du doigt est parfois conservée dans tous ses détails. La décoration en relief que nous mentionnons, n'était pas continue sur le pourtour de la cuvette; elle devait être même interrompue plusieurs fois. Sur huit fragments recueillis, apparte-

nant il est vrai à des pièces différentes, mais ne représentant en totalité que les deux tiers d'un bord, nous en possédons cinq en effet qui montrent une brusque terminaison de ces singuliers ornements.

Nous avons remarqué, d'autre part, que les trous de suspension n'existent que dans les portions de bords dépourvues du bourrelet, et l'on en pourrait inférer que la décoration de ces sortes de cuvettes se composait de trois bandes plissées s'étendant entre les attaches. La reconstitution de ces poteries nécessiterait néanmoins la découverte de spécimens plus complets que ceux que nous possédons.

Si la céramique, dont nous venons de signaler la présence au Baou-roux, provenait de la Grèce ou de l'Italie, on en aurait assurément retrouvé les restes dans ces régions; or, MM. Pottier et Salomon Reinach nous ont déclaré n'avoir jamais rien vu de semblable.

Il est à noter d'ailleurs que ces poteries n'ont été rencontrées que dans les parties supérieures de la couche archéologique, elles pourraient donc, à notre avis, remonter au deuxième ou au troisième siècle avant notre ère, et il est très possible qu'à cette époque il ait existé dans la région marseillaise un centre de fabrication dont elles proviendraient.

Les cuvettes à bord orné sont dépourvues de couverture et formées d'une terre blanchâtre, teintée parfois de jaune ou de rose. La pâte en est poreuse ou assez compacte et renferme avec du mica blanc de fines particules calcaires et quelques éléments siliceux.

2° *Ornementation curviligne incisée.* — Le deuxième groupe de poteries dont nous ignorons l'origine est caractérisé par une ornementation incisée qui consiste en rayures circulaires plus ou moins nombreuses et serrées, entre lesquelles court généralement une bande rayée à ondulations obliques régulières.

Ce mode d'ornementation se présente sur le col ou la partie supérieure de la panse de quelques vases, et plus fréquemment en bordure et à l'extérieur, sur des poteries en forme de coupes ou d'écuelles.

La bande rayée et sinueuse a été tracée au tour et probablement au moyen d'une sorte de peigne ou d'un ébauchoir denté dont le va et vient dans un plan vertical pouvait dessiner ces ondulations (1).

L'asymétrie et l'obliquité des ondes s'expliquent facilement par les mouvements de la main du potier, plus prompt à s'abaisser qu'à se relever; il est résulté de ce fait une disposition des ornements en dents de scie, arrondies, présentant un côté gauche court et presque vertical, tandis que le côté droit s'allonge obliquement.

Les étirements de la bande et le rapprochement des raies aux changements de courbures, nous paraissent provenir d'une légère rotation de l'ébauchoir entre les doigts du potier (2). La lame dentée de cet instrument, placée verticalement au sommet et au bas de sa course, devait prendre une position oblique à la montée et à la descente.

On peut remarquer encore que, sur une même poterie, il existe souvent des rapports étroits, au point de vue de la largeur et de la striation, entre les bandes rayées circulaires et la bande sinueuse; le même nombre de raies que l'on peut compter de part et d'autre paraît bien indiquer que les deux ornementations ont été obtenues avec un seul instrument.

La céramique, dont nous avons décrit la décoration, comprend généralement des formes surbaissées et anguleuses sur le pourtour, le fond de la coupe ou de l'écuelle faisant avec le bord un angle ouvert variant entre 100 et 145 degrés.

La terre de ces poteries est le plus souvent de couleur gris cendré, parfois légèrement bistrée ou jaunâtre; elle est fine et compacte, mais présente quelques vacuoles et renferme des

(1) Un fragment de poterie découvert au Mont-Beuvray présente une bande rayée à ondulations obliques, semblable à celles que nous décrivons. (Bulliot. Fouilles du Mont-Beuvray, p. 185, Pl. XXXVI, fig. 3).

(2) En combinant les mouvements que nous venons d'indiquer, nous avons pu reproduire sur de l'argile molle ce mode d'ornementation.

paillettes de mica blanc. Quelques débris sont recouverts d'une mince couche de peinture toujours terne, tantôt noirâtre ou gris foncé, tantôt d'un jaune de Sienne ou brunâtre.

Les restes de cette céramique ne sont pas rares dans le gisement, mais ils ne s'y rencontrent qu'à partir d'une certaine profondeur.

Quoique ces poteries soient encore d'origine indéterminée, il nous semble possible de les attribuer à l'industrie régionale, perfectionnée dans quelque centre sous l'influence de la colonisation grecque.

Ce qui nous dispose en faveur de cette hypothèse, c'est une certaine analogie que l'on peut constater entre l'ornementation précédemment décrite et celle que nous avons observée sur quelques poteries ligures grossièrement faites à la main. Nous possédons en effet une portion de dolium, provenant du camp d'Entremont, et qui présente une bande ondulée à rayures parallèles, tracée à l'aide d'un ébauchoir denté. Il est vrai que les ondulations ne présentent pas ici l'asymétrie et l'obliquité que l'on remarque dans la décoration du même genre faite au moyen du tour, mais nous avons montré que ces caractères résultent précisément des conditions spéciales dans lesquelles était effectué le tracé de l'ornementation curviligne.

Nous avons enfin trouvé dans nos fouilles plusieurs débris dont les ornements incisés sont identiques à ceux que nous avons décrits; or la terre de ces fragments est impure (mica, nombreuses particules de quartz et de calcaire) et le travail, fait au tour, paraît avoir été exécuté dans de mauvaises conditions. Ces restes intéressants semblent marquer le début d'une fabrication nouvelle, et pourraient constituer un terme de passage entre la céramique primitive et les produits de l'industrie perfectionnée au contact de la colonie grecque.

Il convient peut-être de rattacher encore au groupe de la poterie grise à décoration incisée une série de débris présentant la même nature de terre et se rapportant à des vases de formes assez variées.

Ce qui caractérise ces débris, c'est qu'ils sont généralement très minces et que des cannelures de la face interne correspondent aux bourrelets circulaires dont la surface est ornée.

La même poterie se retrouve à Entremont et dans quelques stations ligures de la région marseillaise.

3° *Ornementation géométrique en relief, imprimée à l'aide de cachets.* — Les deux fragments remarquables que nous allons décrire ont été recueillis depuis longtemps sur le Baou-roux par MM. Faudrin et Durand.

Nous devons à leur amabilité de les posséder aujourd'hui dans notre collection et de pouvoir en faire connaître les caractères si intéressants.



FIG. 4.

Ces débris absolument plans semblent avoir fait partie de plateaux ou de couvercles. Ils sont formés d'une terre épurée, de couleur grise, que nous ne pouvons distinguer de celle qui constitue le plus souvent la céramique à ornementation curviligne dont nous avons déjà parlé.

Ce qui donne à ces fragments un exceptionnel intérêt, c'est leur ornementation géométrique et en relief, variée suivant des zones concentriques.

Cette décoration a été obtenue par l'application de cachets qui rendait facile et rapide le travail du potier.

Le débris découvert par M. Faudrin (*Pl. VIII, fig. 5 et fig. 4* du texte), présente des ornements disposés suivant trois zones.

Le décor externe, malheureusement incomplet, a pu cependant être reconstitué (fig. 4). Nous avons supposé d'abord qu'il pouvait être formé de trapèzes, ou de triangles isocèles allongés vers l'extérieur en dents de loup très aiguës, mais un examen plus attentif nous a montré que les deux côtés égaux de ces triangles présentaient une courbure très nette. La figure se répète intérieurement par des lignes parallèles à la base et concentriques aux courbes, tandis que des dépressions transverses, équidistantes et rapprochées, dessinent la bordure de ces singuliers ornements.

Une bande lisse et concave, faite au tour et relevée vers le milieu de deux côtes rapprochées, sépare cette partie externe de la zone moyenne décorée de cercles radiés sur la périphérie.

Les rayons figurés sont fins et très serrés et font penser de suite à une représentation du soleil. La troisième zone est à peine visible et se composait de petites circonférences imprimées en creux et alternant avec les ornements précédents. La surface ornée est recouverte d'une mince couche de peinture de couleur gris fer.

Le fragment donné par M. Durand atteint un centimètre d'épaisseur. Il présente une surface lisse assez étendue, limitée par un sillon courbe qui dans son entier dessinait une circonférence. C'est à l'intérieur de cette ligne que se montre la zone ornée.

La décoration est constituée par des *rouelles* dont le centre, en forme de moyeu, donne naissance à huit rayons (1) alternants avec de petits disques; le bord de la roue est enfin marqué de rayons dans l'intervalle de deux circonférences concentriques.

La vue d'ornements semblables met en jeu l'imagination, et la tentation est grande de voir dans ces rouelles, comme

(1) La cassure ne permet d'observer que cinq de ces rayons.

dans les disques radiés sur la périphérie, des figures solaires. Il convient de résister à une première impression qui nous entrainerait dans le domaine des hypothèses, mais nous estimons que, si de nouvelles découvertes venaient justifier une telle interprétation, il y aurait lieu de supposer que nous nous trouvons en présence de poteries ayant pu servir dans les cérémonies religieuses (1).

L'origine de ces plateaux laisse le champ ouvert à des suppositions multiples. Repoussant tout d'abord l'idée d'importation grecque, italienne ou encore phénicienne, nous nous bornerons à faire connaître l'opinion de MM. Pottier et Salomon Reinach qui voient dans ces intéressants débris les restes d'une céramique barbare.

Nous avons mentionné à titre d'indication la parfaite ressemblance qui existe entre la terre de ces poteries et celle de la céramique à décoration curviligne, incisée, mais nous ne prétendons pas par là, établir un rapprochement que n'autorisent guère des systèmes d'ornementation aussi différents.

Poteries ligures. — Les poteries de fabrication locale que nous trouvons sur le Baou-roux ne diffèrent pas des poteries néolithiques des environs de Marseille sous le rapport de la pâte qui est très grossière et renferme en abondance des grains blancs de calcite. Comme ces dernières, elles sont d'ailleurs façonnées à la main et généralement mal cuites. Bien souvent aussi, leur ornementation rappelle complètement celle de l'industrie robenhausienne, mais nous observons certaines particularités qui, dans bien des cas, nous serviront à caractériser la céramique de l'époque dont nous nous occupons.

(1) L'extrême rareté dans le gisement de la poterie à ornements géométriques en relief montre bien que cette céramique n'était pas utilisée pour des usages courants.

Dans ce groupe qui, pour la région provençale, n'a encore été l'objet d'aucune étude, nous examinerons séparément les grands vases et la poterie usuelle de moyennes et de petites dimensions.

1° *Doliums*. — Les vases qui ont servi à emmagasiner le grain, et sans doute aussi à conserver les liquides, atteignent parfois une taille colossale que l'on ne retrouve jamais dans la poterie néolithique. Ils ont en outre été façonnés au moyen d'ébauchoirs, dentés sur une certaine largeur, et qui ont tracé sur la surface, des rayures parallèles plus ou moins grossières. Dans l'exécution de ce travail, la direction de la raclette était d'ailleurs quelconque, mais dans certains cas cependant, le potier s'est appliqué à reproduire par ce procédé des dessins de nattes ou de tresses (*Pl. IX, fig. 16 et 18*).

Ces *doliums* offraient un rebord supérieur aplati et un fond plat sans rebord; ils étaient décorés de bourrelets circulaires sillonnés obliquement de façon à représenter une sorte de cordelière (*Pl. X, fig. 4 et 5, Pl. XI, fig. 2 et 3*).

La terre de ces grands vases est toujours très grossière et remplie de gros grains calcaires (particulièrement de calcite). La couleur orangé pâle, rosée ou encore rougeâtre due à la cuisson, n'existe que rarement dans toute l'épaisseur (1), elle n'apparaît le plus souvent que vers la surface, la pâte mal cuite ayant conservé à l'intérieur une teinte grisâtre ou bistrée.

Les poteries ligures de grandes dimensions étaient recouvertes d'un enduit de terre épurée, qui a pris, sous l'action du feu, une teinte plus ou moins rougeâtre.

Poteries ligures de moyennes et de petites dimensions. — Les

(1) Les poteries ligures d'Entremont et de Rochepertuse près Velaux sont cependant plus rouges.

poteries indigènes les plus intéressantes au point de vue de la décoration, appartiennent à cette catégorie.

Les ornements, toujours en creux, ont été obtenus, soit par incisions, soit par l'impression du doigt ou d'un ébauchoir généralement denté sur le bord; nous signalerons ceux que nous avons le plus fréquemment observés: empreintes arrondies, produites par l'extrémité du doigt (*Pl. XI, fig. 4*), incisions verticales ou obliques, formant des rangées circulaires (*Pl. IX, fig. 20*), dessins de nattes (*Pl. IX, fig. 16 et 18*), sillons en zigzags (*Pl. IX, fig. 26, Pl. XI, fig. 5*), dents de loup (*Pl. IX, fig. 27*), chevrons, losanges (*Pl. IX, fig. 28*), et lignes sinueuses. C'est à cette dernière ornementation qu'il convient surtout de nous arrêter, car nous venons de signaler des dispositions que l'on rencontre constamment dans la décoration géométrique de la poterie robenhausienne et nous allons retrouver d'autre part des analogies frappantes avec l'ornementation curviligne et incisée de la céramique faite au tour.

Les lignes sinueuses que nous observons sur les poteries du Baou-roux se font d'abord remarquer par leurs allures capricieuses. Elles dessinent parfois des ondulations (1) ou des festons assez réguliers (*Pl. IX, fig. 21*), mais souvent aussi elles présentent alternativement des brisures et des courbes dont le tracé fantaisiste ne paraît répondre à aucune idée artistique bien déterminée (2).

(1) Nous avons déjà signalé cette ornementation sur un fragment de dolium découvert à Entremont (voir p. 102.)

(2) Il est à présumer que, chez un peuple aussi primitif que l'étaient les Ligures, la poterie ne devait pas être uniquement fabriquée par des spécialistes. Un travail aussi simple que la confection à la main d'une écuelle ou d'un pot était à la portée de tous et n'exigeait pas un long apprentissage. On peut donc admettre que chaque famille était plus ou moins en état de subvenir, sous ce rapport, à ses propres besoins. Si l'on accepte cette hypothèse assez vraisemblable, on ne sera pas surpris de trouver ici une ornementation que l'on ne peut souvent comparer qu'à des dessins d'enfants.

L'ornementation primitive que nous décrivons se compose généralement de plusieurs sillons parallèles, obtenus à l'aide de l'instrument denté qui paraît avoir été d'un emploi courant en Provence dans la confection de la céramique ligure. Or, il suffit de comparer la décoration de certains fragments figurés sur la planche IX (*fig.* 19 et 21) aux bandes rayées et ondulées de la poterie faite au tour (*Pl.* VIII, *fig.* 9-13), pour être frappé des analogies qui existent entre les ornements grossiers dont nous venons de parler, et ceux que nous présentent les débris du second groupe. L'idée artistique est au fond la même, et les différences que nous constatons semblent résulter uniquement des procédés d'exécution employés dans les deux cas. La délicatesse des lignes, la plus grande régularité et l'obliquité des ondes, proviendraient donc uniquement du perfectionnement de l'outillage, c'est-à-dire de l'emploi du tour et d'un ébauchoir finement denté.

Le rapprochement que nous venons de faire, nous paraît fournir des indications en faveur de l'hypothèse qui attribuerait à l'industrie locale la poterie faite au tour et à l'ornementation incisée découverte sur le Baou-roux. Nous ne tirerons pas de nos comparaisons des déductions exagérées et nous estimons que les découvertes futures seront seules susceptibles d'établir définitivement l'origine de cette céramique nouvelle, mais il nous semble admissible que l'application du tour à la confection des poteries, ait pu être importé par les Grecs à Marseille ou dans ses environs, sans que les Ligures aient abandonné pour cela les procédés de *fabrication sur place* dont l'origine remonte à l'époque de la pierre polie.

Les débris dont nous avons décrit la grossière et primitive ornementation sont insuffisants pour reconstituer les formes de la céramique ligure. Cette poterie mal cuite et peu résistante s'est présentée jusqu'ici à l'état de menus fragments qu'il ne nous a pas été possible d'assembler.

On peut cependant reconnaître parmi ces tessons : 1° des sortes d'écuellés ou de plats, 2° des pots de formes assez

renflées (1), 3° des vases présentant un col distinct de la panse et dont l'ouverture offre un rebord aplati, 4° enfin de véritables coupes (2) copiées sur les *cylix grecques*, mais dont nous n'avons pu retrouver les anses.

Quelques-unes de ces poteries présentaient un pied à rebord ou pouvaient être suspendues (3), mais on trouve plus fréquemment des fonds plats sans rebord.

Un des caractères les plus intéressants à noter consiste dans la forme des anses. Cette partie du vase est toujours très réduite dans la céramique ligure, ou remplacée par un bourrelet transverse attenant dans toute sa longueur au col ou à la panse. Ce bourrelet s'abaisse à ses extrémités pour donner plus de prise et offre une saillie proportionnée aux dimensions du vase. (*Pl.* X, *fig.* 1-3).

(1) Nous n'avons pu jusqu'à présent reconnaître parmi ces débris la forme *tulipe* qui est l'une des plus fréquentes de la céramique néolithique et se retrouve dans les innombrables tessons que l'on rencontre non loin de la « plage de Marseille, au quartier de Pointe-Rouge, près de Montredon. « On a signalé dans cet endroit les vestiges de deux fours à poteries qui étaient sans doute exploités depuis longtemps, lors de l'arrivée des Phocéens. M. FOURNIER admet l'existence de Kjekkenmæddings à côté des fours. » — MICHEL CLERC : Les Ligures dans la région de Marseille, 1901, (p. 76). — Voir aussi de GÉRIN-RICARD : Les potiers ligures de Pointe-Rouge. *Sémaphore de Marseille*, 17 nov. 1898.

(2) Il est intéressant de constater que, la terre de ces coupes est beaucoup moins grossière que celle des autres poteries. La pâte est encore chargée de débris calcaires mais en grains extrêmement réduits. Le travail est fait à la main, mais avec beaucoup plus d'habileté.

(3) Il convient de rappeler que parmi les nombreux vases en terre cuite et de fabrication grecque découverts à Marseille, lors des travaux de creusement du bassin de carénage (1829 à 1835), se trouve une poterie faite à la main et qui diffère entièrement des formes connues de la céramique hellénique. (Catalogue Frœhner, n° 4931). « C'est une sorte de récipient en forme de bourse allongée et relevée aux coins, avec deux trous de suspension, percés près des lèvres, car le vase ne peut tenir debout. La terre rouge et très épaisse diffère complètement de celle de tous les autres vases, aussi bien de ceux de fabrication locale, que de ceux d'importation étrangère. Cette forme est d'ailleurs bien connue et se rencontre fréquemment à l'époque néolithique et en plein « âge des métaux ». M. Clerc n'a pas hésité à attribuer aux Ligures la fabrication de ce vase. — (MICHEL CLERC. *Les Ligures dans la région de Marseille*. — 1901, p. 74-75).

Cette disposition était nécessitée par la faible résistance de ces poteries mal cuites.

Nous signalerons en dernier lieu une assez grande portion du couvercle d'un pot qui offre de curieuses particularités. Cette poterie est massive et épaisse ; la face inférieure en est légèrement convexe et rayée par l'ébauchoir, tandis que la face supérieure présente quatre dépressions égales, séparées par deux bourrelets réunis en croix. Le bouton de couvercle eût été sans doute trop fragile et a été remplacé ici par la saillie cruciforme que nous venons de mentionner.

La céramique de fabrication locale dont nous avons indiqué les principaux caractères, n'était pas toujours ornée ou rayée au moyen de la raclette. La surface de ces poteries est parfois complètement unie et il en est souvent de même des parties de vases dépourvues d'ornements. On peut alors remarquer que la pâte extrêmement grossière et chargée de grains de calcite a été recouverte d'un enduit terreux. Cette couche est généralement noire ou grise et plus rarement colorée en rouge ou en jaune par des matières ocreuses. Un lissage soigneusement exécuté en a rendu la surface plus ou moins luisante.

Il est intéressant de constater que le même enduit se retrouve sur les poteries néolithiques des environs de Marseille (1).

Objets en terre cuite, de fabrication locale. —

Nous avons découvert sur le Baou-roux deux objets en terre cuite, qui offrent tous les caractères de l'industrie barbare.

Dé à jouer? — L'une de ces pièces est un petit cube de 24 millimètres de côté, formé d'une terre rougeâtre, et qui montre sur chacune de ses faces une figure en creux.

Ces intailles grossières, obtenues sans doute au moyen d'un

(1) Renseignement donné par M. Répelin.

moule, représentent un guerrier, un cheval, une tête de bœuf, une main et un poisson (*Pl. IX, fig. 1-10*); la sixième face n'est pas conservée.

GUERRIER. — Quelques détails de cette figure peuvent donner lieu à des différences d'interprétation.

Lorsque l'on examine la face même du cube (*Pl. IX, fig. 7*), et non l'empreinte en relief que l'on en peut tirer, on est particulièrement frappé de l'aspect bizarre de la tête qui est vue de profil et rappelle un peu celle d'un oiseau. La saillie ronde que l'on remarque, peut être prise pour un œil démesuré, tandis que le prolongement antérieur de la face ressemble à un bec. Cette impression que nous eûmes au moment de la découverte se modifia brusquement à la vue du relief (*fig. 2*); le guerrier nous apparut alors coiffé d'un casque dont la seule particularité consisterait dans la dépression latérale que nous avions prise pour un œil; le prolongement antérieur en forme de bec, se transformait en une longue visière, et la figure ne présentait plus d'anomalie.

M. Pottier, à qui nous devons déjà des indications si précieuses, n'a pas accepté cette manière de voir. Pour le savant archéologue, la dépression latérale serait bien un œil dont les dimensions exagérées ne font que traduire l'importance si justement attribuée à cet organe. L'exagération de l'œil serait d'ailleurs très fréquente dans la reproduction primitive de la figure humaine.

Nous ne nous permettrons pas assurément de discuter une opinion qui repose sur la connaissance la plus approfondie de l'art antique, mais nous appellerons l'attention sur un détail qui nous frappe.

Il existe, au-dessous de l'œil, une partie saillante et étroite, limitée à la base par une ligne oblique et bien accusée qui se prolonge en arrière jusqu'à la région occipitale; cette ligne, qui reste sans interprétation, si le guerrier est nu-tête, devient de suite explicable dans le cas contraire; joignant obliquement la nuque à la visière, elle se trouve effectivement à la place

et dans la direction qu'il convient pour dessiner le bord inférieur de la coiffe d'un casque.

Il peut en outre paraître surprenant qu'un guerrier muni du glaive et du bouclier n'ait pas la tête protégée.

Le reste de la figure doit encore donner lieu à quelques observations. On remarquera par exemple l'attitude assez grotesque du personnage, l'épée de faible longueur, enfin l'exagération de la main droite. Cette dernière constatation est due à M. Pottier, car nous avons cru reconnaître dans cette main presque aussi longue que l'avant-bras, une sorte de manche adapté au bouclier.

Les autres faces méritent également d'être examinées : le cheval efflanqué peut être comparé à ceux que l'on retrouve sur des monnaies barbares ; la tête du bœuf est figurée par la face supérieure ; la main ouverte montre la paume et a les doigts écartés ; le poisson nous apparaît sur la face dorsale ou ventrale.

L'objet que nous venons de décrire est assurément très énigmatique, mais la forme et les intailles qu'il présente font penser à un dé à jouer (1).

S'il nous est impossible de savoir quel pouvait en être l'emploi, nous devons au moins reconnaître que les figures qu'il nous offre, n'ont pas été choisies au hasard ; ces figures avaient une signification et la représentation d'une main (2) en est une preuve convaincante.

(1) On trouve aussi sur le Baou-roux des disques formés de fragments de poteries grossièrement taillés au couteau. Ces objets ont dû également servir à quelque jeu.

Des tessons en forme de palet ont été également recueillis dans les fouilles du Mont-Beuvray (Bulliot, loc. cit. p. 287).

(2) La main figure sur des monnaies (as italiques) et des monuments de l'antiquité, comme symbole de l'alliance et de l'amitié (Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale, par Babelon et Blanchet, n° 1065), mais nous ne prétendons pas pour cela lui assigner ici la même signification. (Renseignements de MM. Michel Clerc et Gustave Martin).

Cette pièce intéressante a été trouvée à la surface et sur la bordure méridionale du plateau, dans les débris de la couche archéologique entraînés par les pluies.

Fusaïole. — Nous avons recueilli dans nos fouilles une fusaïole en terre cuite ayant approximativement la forme de deux troncs de cônes très ouverts et réunis par la base.

La surface est dépourvue d'ornements ; la pâte est de couleur grisâtre.

Cet objet ne nous paraît présenter aucune différence avec les fusaïoles que l'on a découvertes en si grande quantité, dans de nombreux gisements et en particulier dans les palafittes ; il se trouvait associé à des tessons d'amphores grecques ou romaines, et à des fragments de doliums ligures. La case en pierres sèches qui contenait ces débris nous a offert aussi une monnaie marseillaise en bronze, au taureau cornupète.

La couche archéologique ne présente en cet endroit que 30 à 40 centimètres d'épaisseur ; elle repose sur un sol uni, formé de terre battue.

Os taillés. — Les seuls objets en os que nous ayons trouvés sur le Baou-roux sont : 1° des rondelles de deux centimètres de diamètre, largement percées dans le centre, et qui ont dû servir d'ornements ou d'amulettes (*Pl. IX, fig. 14*) (V) ; 2° une alène qui pouvait avoir sept centimètres de longueur, mais dont la pointe est brisée (*Pl. IX, fig. 12*) (V) ; 3° une plaque rectangulaire, destinée peut-être à peletonner du fil ; cette plaque, percée dans le milieu, offre à ses extrémités de larges entailles et sur les côtés de petites encoches rapprochées (*Pl. IX, fig. 13*) (V).

Silex taillés. — La découverte de silex taillés dans les fouilles que nous avons exécutées sur le Baou-roux, constitue assurément le fait le plus intéressant que nous ayons à signa-

24 ler (1). Non seulement ces silex se montrent associés aux restes de la céramique hellénique dont nous avons déjà parlé, mais ils se rencontrent dans toute l'épaisseur de la couche archéologique.

On ne peut, pour expliquer cette association, admettre des remaniements qui auraient eu pour effet de mélanger les produits d'industries de différents âges. Si les stratifications que nous avons soigneusement observées sont déjà sous ce rapport suffisamment significatives, d'autre part la certitude absolue de la contemporanéité des débris que nous signalons ressort des conditions particulières dans lesquelles se sont présentés quelques-uns de ces silex.

Nous avons en effet mis à découvert dans nos travaux des amas de cendre mélangée à des détritits de cuisine ; or ces foyers très nettement délimités se présentent à l'état d'enclaves entre les strates de la couche archéologique ; ils n'ont donc subi aucun remaniement et les objets qu'ils renferment sont encore en place.

Les restes que nous avons recueillis au milieu des cendres sont, avec les silex taillés (couteaux, grattoirs, etc.), des coquilles marines et terrestres, des ossements de divers animaux dont nous nous proposons de publier la liste, des fragments de tiges de fer et enfin des poteries indigènes et d'importation.

La surprise que peut causer au premier abord l'association, et par suite la contemporanéité de ces débris, s'atténue un peu si l'on considère que les silex taillés découverts dans la couche

(1) En 1897, M. Fournier a signalé sur le Baou-roux « plateau dominant au sud « le Verger » des silex taillés qu'il a rapportés à l'industrie néolithique. Il est probable que ces silex avaient été trouvés à la surface du sol et appartiennent, comme ceux de la couche archéologique, à l'époque de la colonie grecque. M. Fournier ajoute que « ce plateau a été occupé postérieurement par les Romains ainsi que le démontrent les nombreux vases brisés et les monnaies « qu'on y rencontre ». Les résultats de nos fouilles prouvent que cette opinion est complètement erronée.

Fournier. — Les cavernes des environs de Marseille. (*Mém. de la Soc. de spéléologie*, juin 1897).

archéologique du Baou-roux, sont toujours de dimensions réduites et ne pouvaient être employés qu'à un petit nombre d'usages.

L'industrie de la pierre est à son déclin et les vestiges qu'elle présente encore ne nous apparaissent plus que comme un souvenir des temps néolithiques, dévoilant les liens étroits qui rattachent à la population de cette époque, les générations qui se sont succédé en Provence jusque dans les derniers siècles avant notre ère.

Les silex du Baou-roux, comparés à ceux de mêmes dimensions que l'on recueille en abondance dans les stations robenhausiennes, n'offrent avec ces derniers aucune différence. La forme et les procédés de taille sont demeurés les mêmes, aussi les archéologues qui s'occupent dans notre région de recherches préhistoriques devront-ils se montrer d'une extrême prudence dans la détermination de l'âge d'instruments semblables ramassés à la surface du sol.

Les couteaux montrent généralement trois facettes longitudinales opposées à la face qui présente le bulbe de percussion ; ils ont dû servir à manger les coquillages avec lesquels nous les trouvons fréquemment associés dans les amas de cendre. (*Pl. X, fig. 17, 19, 20, 24, 25*) (V).

Les grattoirs pouvaient encore être utilisés à cette époque pour le raclage des peaux ; enfin les pointes de flèches se rapportent jusqu'à présent à deux types dont l'un, de forme allongée, dite en *feuille de saule*, se rencontre fréquemment dans les gisements de l'époque de la pierre polie (*Pl. X, fig. 22*) (V).

La figure 23 de la planche X représente le second type, dont la forme aplatie et *en écusson* est principalement caractérisée par la courbure des bords. Cette pointe est pourvue d'un large pédicule et de prolongements postérieurs ou ailerons très peu développés.

BOULETS DE PIERRE

Pour achever de faire connaître les résultats de nos fouilles, il nous reste encore à mentionner : 1° des fragments de meules en basalte, rencontrés à la surface ou à une faible profondeur ; 2° des morceaux de grès fin, ayant servi de polissoirs ou de pierres à aiguiser ; 3° enfin des boulets de pierre que nous avons trouvés enfouis dans des éboulis de murs, sur la bordure méridionale du plateau.

Quelques uns de ces boulets ont été grossièrement taillés dans des blocs calcaires, les autres ne sont que des galets soigneusement choisis au point de vue de la forme et des dimensions.

Ces projectiles ont dû servir lors d'un siège, à la destruction des habitations et des remparts élevés par les Ligures, car la partie du plateau où ils ont été découverts n'est séparée des hauteurs voisines que par un vallon de 150 à 200 mètres de largeur et l'on sait que les catapultes avaient une portée plus grande.

Si nous rappelons maintenant que la monnaie la plus récente recueillie sur le Baou-roux est un denier de Tiberius Veturius, dont la frappe peut remonter aux environs de l'année 129 avant J.-C., et qu'il n'existe en cet endroit aucun débris de poterie caractéristique d'une époque un peu plus récente (1), on sera bien près d'admettre avec nous que ce lieu d'habitation a été abandonné par les Ligures dans la seconde moitié du deuxième siècle qui a précédé notre ère.

L'abandon d'une position aussi avantageuse, occupée pendant plus de cinq siècles, constitue donc un nouvel argument en faveur de l'hypothèse qui attribuerait à un siège la destruction de cet oppidum.

Ainsi que nous l'a fait si justement observer notre savant

(1) Nous n'avons trouvé sur le Baou-roux aucun débris de la céramique rouge à ornements en reliefs dite *poterie samienne*.

collègue, M. Clerc, dont nous allons reproduire l'opinion, les données précédentes coïncident d'une manière bien remarquable avec les renseignements que nous fournit l'histoire.

C'est en l'an 124 avant J.-C., et par conséquent peu de temps après l'émission de la monnaie consulaire dont nous avons parlé, que Sextius Calvinus, venant au secours des habitants de Marseille, entreprit contre les Ligures l'expédition qui devait aboutir à la destruction de leur principal centre de résistance (Entremont) et à la fondation dans le voisinage de cet oppidum du Castellum d'Aquæ Sextiæ (Aix) (1).

Or l'armée de Sextius, se dirigeant de Marseille vers Entremont, dut nécessairement dans son trajet traverser les plaines de Septèmes; elle ne pouvait faire différemment que de passer au voisinage du Baou-roux, et il est inadmissible que, refoulant les Ligures, elle eût laissé derrière elle la position redoutable qu'ils occupaient encore; le siège de ce plateau était indispensable; la destruction de l'oppidum fut la conséquence forcée de la victoire des Romains.

CONCLUSIONS

Les observations que nous avons consignées dans cette première notice sur l'industrie ligure nous permettent de formuler les conclusions suivantes :

1° Le plateau qui s'étend du Baou-roux au Verger a été habité pendant une période de plus de 500 ans comprise entre le VIII^e et le I^{er} siècle avant notre ère. Il est d'ailleurs

(1) Sextius Calvinus, consul, arrive en Provence et bat les Ligures, en l'an 124; il fonde le Castellum d'Aquæ Sextiæ en 122, dernière année de son séjour dans cette région. (Renseignement de M. Michel Clerc).

possible qu'il ait servi de lieu d'habitation dans les temps néolithiques et nous nous rangeons à l'avis de notre collègue M. Clerc pour admettre qu'il a été abandonné à l'époque où Sextius Calvinus, portant secours à la colonie grecque de Marseille, battit les Ligures dans la région d'Aix.

2° Les peintures de style géométrique (1), observées sur quelques fragments de poteries, semblent indiquer que, dès le VII^e siècle, des relations commerciales existaient déjà entre la population de notre littoral méditerranéen et celles de l'Italie.

3° Au VI^e siècle, le commerce de la Provence avec l'Asie Mineure est attesté par les monnaies découvertes à Auriol (2), Saint-Rémy, Cavaillon, et sur l'emplacement de l'oppidum dont nous avons parlé.

Les relations avec la Grèce, dans la seconde moitié du VI^e siècle et le commencement du V^e sont également confirmées par la présence sur le Baou-roux de fragments de poteries attiques et ioniennes à peintures noires sur fond clair. Les restes de cette céramique n'avaient pas encore été rencontrés en France.

4° L'industrie ligure nous a présenté de nombreux traits de ressemblance avec celle de l'époque néolithique.

Non seulement la céramique indigène que nous avons fait connaître offre en effet, sous le rapport de l'ornementation, de la pâte et du façonnage à la main, une analogie

(1) Parmi les poteries de style archaïque découvertes à Marseille, sur l'emplacement du bassin de carénage et conservées dans le musée Borély, se trouvent des formes se rapprochant du type de Santorin, et un vase de style géométrique, décrit et figuré par Dumont (n° 1930 du Catalogue Frœner).

M. Clerc, se basant sur le fait que des formes de poteries communes se sont perpétuées pour ainsi dire indéfiniment, n'a pas cru cependant pouvoir affirmer que ces vases sont antérieurs à la fondation de Marseille, ni même qu'ils datent des premiers temps de la ville. CLERC : Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs. (*Rev. hist. de Provence*, 1901, p. 25).

(2). L. BLANCARD et LAUGIER : Iconographie des monnaies du Trésor d'Auriol.

très grande avec celle de la période robenhausienne, mais nous avons montré que, dans les derniers siècles qui ont précédé notre ère, l'utilisation du silex n'était pas encore complètement abandonnée malgré l'emploi du bronze et du fer.

5° Les rapports étroits que nous signalons entre l'industrie de la région marseillaise au temps de la colonie grecque et celle de l'époque de la pierre polie nous semblent présenter une importante signification.

L'impression qui s'en dégage est en effet complètement favorable à l'hypothèse qui rattacherait les Ligures de la Provence aux peuplades néolithiques qui ont habité cette contrée.

Nous rapprocherons de cette dernière conclusion l'opinion de M. Pigorini dont on connaît la haute compétence en matière d'ethnologie. Le savant professeur de Rome a bien voulu nous faire savoir qu'il n'hésitait pas de son côté à considérer les Ligures comme les descendants des populations néolithiques.

DERNIERS RÉSULTATS DES FOUILLES.

NOTE AJOUTÉE PENDANT L'IMPRESSION.

Nos recherches poursuivies pendant l'impression de ce travail, ont donné d'intéressants résultats.

Nous signalerons parmi les produits de nos fouilles :

1° Une obole provenant de l'Asie Mineure et datant du VI^e siècle avant notre ère (tête de bélier à droite, type primitif; rev. aire creuse divisée en quatre carrés).

2° Une hachette en serpentine (longueur 4 centimètres, largeur du tranchant 3 centimètres), identique à celles que l'on a trouvées dans les stations néolithiques de la région.

Cette pièce a été recueillie *en place*, dans la couche archéologique et à dix centimètres de la base, au-dessus de débris de poteries grecques.

Le tranchant est légèrement ébréché; il porte sur les deux faces des rayures transverses produites par le frottement sur du grès.

On ne peut se prononcer sur l'époque à laquelle cette hachette a été confectionnée, mais il ne nous paraît pas douteux que cet instrument ait été utilisé à l'époque ligure.

3° Une pointe de flèche à pédicule et ailerons, de forme régulièrement triangulaire. Ce silex, identique à ceux de la période néolithique, a été rencontré vers le milieu de la couche archéologique qui renferme les poteries grecques.

4° Un fragment de poterie (col de vase) à peinture noire de stylé géométrique sur fond jaune clair.

5° Un débris de poterie à peinture blanche, empâtée, sur un fond noirâtre (guirlande de lierre); ce fragment paraît provenir de l'Italie méridionale et probablement de la Campanie; (seconde moitié du II^e siècle avant notre ère).

6° Bague en bronze, sans ornements.

7° Moule en terre cuite, de deux centimètres et demi de diamètre; le moulage obtenu représente une tête de lion (style grec).

8° Morceaux de scories de fer, montrant que les Ligures de Provence savaient fondre et travailler ce métal.

Nous avons d'ailleurs recueilli dans la station Ligure de Rochepertuse, près Velaux, le moulage en scorie de fer du fond d'un creuset.

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE VII

1. — La vue est prise de la propriété de Sousquière, située sur le territoire de la commune de Bouc et sur la limite méridionale des plaines qui s'étendent de Septèmes à Simiane.

Le calcaire blanc urgonien, renversé sur le terrain aptien, dessine de pittoresques escarpements ; il s'élève et s'avance au S.-O. en forme de promontoire entaillé à pic.

23 Le *Baou-roux* (1) est cette gigantesque muraille qui se dresse à une cinquantaine de mètres au dessus de la plaine.

La colline s'abaisse sur la gauche, jusqu'à l'échancrure du rocher que l'on appelle le *Pourtalet*.

2. — Vue d'ensemble du plateau (côté N.-O.). Au premier plan, la ligne du chemin de fer de Marseille aux Alpes ; plus loin, le château de Sousquière.

On accède, par le *Pourtalet*, à la partie basse du plateau que l'on aperçoit un peu à gauche de Sousquière.

3. — Le côté du *Baou-roux* qui regarde le sud offre une inclinaison moyenne de 45 degrés.

Ce versant ne présente que des roches dénudées, découpées par les ravinelements.

A gauche des escarpements, les coteaux et la plaine de Cabriès avec la route qui conduit de Marseille à Aix.

Nos principales fouilles ont été faites sur la lisière du bois qui recouvre le plateau.

23 (1) Baou signifie en provençal *escarpement*.

PLANCHE VIII

1. et 3. — L'une des plus anciennes monnaies trouvées sur le Baou-roux, et provenant du nord de l'Asie Mineure (VI^e siècle avant notre ère).
Obole présentant au droit (fig. 1) une tête de lion tournée à gauche (*lion de Cysique*, d'après Blancard), et au revers (fig. 2) une aire creuse irrégulière (V).
(Diamètre, 8 millimètres).
2. et 4. — La monnaie la plus récente du Baou-roux. Pièce consulaire en argent (denier) de Tiberius Veturius (129 av. J.-C.) (V).
5. — Poterie de fabrication barbare et d'âge indéterminé. Fragment de plateau ou de couvercle en terre épurée de couleur gris cendré, et présentant une ornementation géométrique en relief, imprimée à l'aide de cachets. (Trouvée par M. Faudrin, coll. V).
6. — Poterie à décor géométrique en relief, de même origine que la précédente.
Fragment d'un plateau ou d'un couvercle assez épais. Terre épurée de couleur gris cendré. (Trouvé par M. Durand, coll. V).
7. — Portion d'écuelle à peintures géométriques noires ou brunâtres. D'après M. Pottier, cette poterie daterait du VII^e siècle avant notre ère et serait peut-être d'origine italote (V).
8. — Bord de vase assez épais, orné de peintures géométriques. La terre est grise, assez fine. La décoration se compose de bandes noirâtres en zigzags. Poterie (italote ?) du VII^e siècle, d'après M. Pottier (V).
- 9.-13. — Fragments de coupes ou d'écuelles et de cols de vases soigneusement tournés.
Ornementation curviligne incisée, faite au tour et au moyen d'un peigne ou d'un ébauchoir finement denté. Ondes obliques et plus ou moins serrées, formant une bande comprise entre des rayures circulaires (V).
14. — Portion de tête ou de masque d'une divinité (tête de femme). Terre cuite de style grec très pur, obtenue au moule (V).
15. — Fond de coupe dont l'ornementation en relief et imprimée à l'aide d'un cachet se répète en croix (arbre portant des fruits ?) (V).

16. — Portion d'une coupe, faite au tour ; terre épurée ; couverte rouge (V).
17. — Fragment de poterie grecque à peinture noire sur fond bistre (palmette). Commencement du V^e siècle (V).
18. — Fragment d'un vase à personnages ; peinture noire sur fond bistre ; traits incisés. Commencement du V^e siècle (V). Les débris représentés par les figures 17 et 18 sont d'origine ionienne, suivant M. Pottier.
19. — Fragment de poterie attique de la seconde moitié du VI^e siècle.
Peinture noire à traits incisés et retouches blanches et rouges (partie postérieure d'un oiseau).
Le fond est de la couleur orangé pâle, si caractéristique de la poterie attique (V).
- 20-22. — Débris d'un vase grec à peinture noire. Fond de même couleur que sur le fragment n^o 19 (V).
23. — Médaillon de nature indéterminée (pâte de verre ?) Cet ornement qui a pu servir de bouton, présente au revers un trou pour l'insertion de l'attache.
Les ornements reproduisent des tiges et des feuillages enroulés en spirales serrées ; ils se détachent en jaune pâle sur un fond blanc (V).
24. — Pointe de javelot en fer et à quatre faces (V).

PLANCHE IX

- 6.-10. — Les cinq faces conservées d'un cube en terre cuite, présentant des figures en creux (dé à jouer ?) (V).
- 1.-5. — Au-dessus de chacune des faces est représentée l'empreinte en cire qui lui correspond.
(Fig. 1, cheval) ; (fig. 2, guerrier) ; (fig. 3, tête de bœuf) ; (fig. 4, poisson) ; (fig. 5, main).
11. — Fragment de bracelet en bronze, à ornementation géométrique incisée. (Découvert par M. Faudrin, coll. V).
12. — Alène en os taillé et poli, dont la pointe a été brisée (V).
13. — Plaque en os taillé et poli, ayant pu servir à pelotonner du fil (V).

14. — Anneau en os taillé et poli (V).
 15. — Fusaïole en terre cuite (V).
 16-18. — Fragments de poteries ligures, ornés de bandes à rayures parallèles, reproduisant des dessins de nattes (V).
 17. — Poterie ligure, très grossièrement faite à la main et à ornementation incisée (V).
 19 et 21-25. — Fragments de poteries ligures à ornementation incisée : bandes sinueuses, très irrégulières ou dessinant des festons, formées de rayures tracées par un ébauchoir denté (V).
 20. — Incisions obliques sur une poterie ligure rayée par l'ébauchoir (V).
 26 et 27. — Poteries ligures ornées d'incisions en zigzags (V).
 28. — Poterie ligure à incisions croisées, dessinant des losanges (V).

PLANCHE X

1. — Poterie ligure. Fragment d'un grand vase fait à la main, en terre mal cuite et grossière. On observe, au-dessous du bord, une anse formée par un large bourrelet accolé à la panse ; ce bourrelet présente sur sa face inférieure l'impression des doigts du potier (V).
 2-3. — Poteries ligures. Deux fragments de vases en terre grossière et entièrement noircie par le feu. On remarque, au dessous du bord, une anse courbe accolée à la panse dans toute sa longueur (V).
 4. — Poterie ligure. Fragment de bord d'un grand vase. Bourrelet obliquement incisé avec l'ébauchoir, de façon à représenter une corde. Ces incisions obtenues en imprimant dans l'argile le tranchant de l'ébauchoir, montrent les dents de cet instrument qui traçaient sur les poteries ligures les rayures parallèles.
 5. — Poterie ligure ; fragment d'un grand vase façonné à la main et à l'ébauchoir. La base du col est ornée d'une cordelière (V).
 6. — Poterie ligure ; fragment de vase fait à la main ; l'anse est détachée mais petite ; l'ornementation rappelle bien celle de certaines poteries néolithiques (V).

7. — Poterie ligure ; fragment d'un grand vase fait à la main. Les rayures de la panse montrent le caractère de ces poteries indigènes ; l'ornementation de la base du col dessine des imbrications (V). (La figure est renversée).
 8. — Pointe de flèche en bronze (F).
 9. — Bronze orné (tête d'épingle à cheveux?) (F).
 10. — Plaque de bronze à ornements incisés, rappelant ceux que l'on observe sur les poteries ligures (F).
 11-12. — Fragments de verre d'un bleu saphir très foncé, décoré de blanc (F).
 13. — Perle de verre de couleur bleu saphir très foncé ; surface très corrodée (V).
 14, 15, 16, 18. — Silex taillés (V).
 17, 19, 20, 24, 25. — Fragments de couteaux en silex (V).
 21. — Silex assez épais, retouché sur les bords (V).
 22. — Pointe de flèche finement retouchée (forme dite en *feuille de saule*) (V).
 23. — Pointe de flèche en silex blanc et translucide. Cette forme en écusson et pédiculée est caractérisée par la courbure des bords qui présentent de fines retouches (V).

PLANCHE XI

1. — Fibule en bronze ; forme du IV^e siècle avant notre ère, d'après M. Salomon Reinach (F).
 2.-3. — Poteries ligures ; fragments de grands vases ornés de cordelières (V).
 4. — Poterie ligure ; fragment de vase orné d'une rangée d'impressions digitales ; cette ornementation se retrouve fréquemment sur les poteries néolithiques (V).
 5. — Poterie ligure ; fragment de vase en terre mal cuite et à surface fendillée.
 Ornementation en zigzags, formée par des sillons parallèles (V).
 (Pour l'examen de cette figure, prière de renverser la planche).

6. — Poterie ligure. L'ornementation incisée consiste en une ligne sinueuse, brisée à angles aigus (V).
- 7.-8. — Bords de vases d'usage indéterminé. Cette poterie faite au tour, est formée d'une terre blanchâtre soigneusement épurée.

L'ornementation en relief se compose d'une bande surajoutée qui a été écrasée sous le doigt de façon à dessiner sur le bord interne des festons réguliers. On peut remarquer que cette ornementation n'est pas continue sur le fragment n° 8. Type nouveau, et ne paraissant se rattacher à aucune céramique connue (V).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
LE BAOU-ROUX	2
RÉSULTATS DES FOUILLES.	4
Monnaies	5
Objets en métal (fer, plomb, bronze).	7
Verre.	7
Terres cuites (masques de divinités).	8
Poteries importées.	8
» à peintures de style géométrique	8
» grecques à peintures noires, sur fond clair	10
» 1° attiques	12
» 2° ioniennes	12
» attiques à figures rouges réservées.	13
» de Cumes.	13
» usuelles grecques ou romaines.	14
Poteries faites au tour et d'origines indéterminées	17
» 1° ornementation en relief.	17
» 2° ornementation curviligne incisée.	18
» 3° ornementation géométrique en relief, imprimée à l'aide de cachets.	21
Poteries ligure.	23
Objets en terre cuite de fabrication locale.	28
» 1° Dé à jouer	28
» 2° Fusaïole	31
Os taillés.	31
Silex taillés.	31
Boulets de pierre	34
CONCLUSIONS	35
DERNIERS RÉSULTATS DES FOUILLES	38
EXPLICATION DES PLANCHES	41

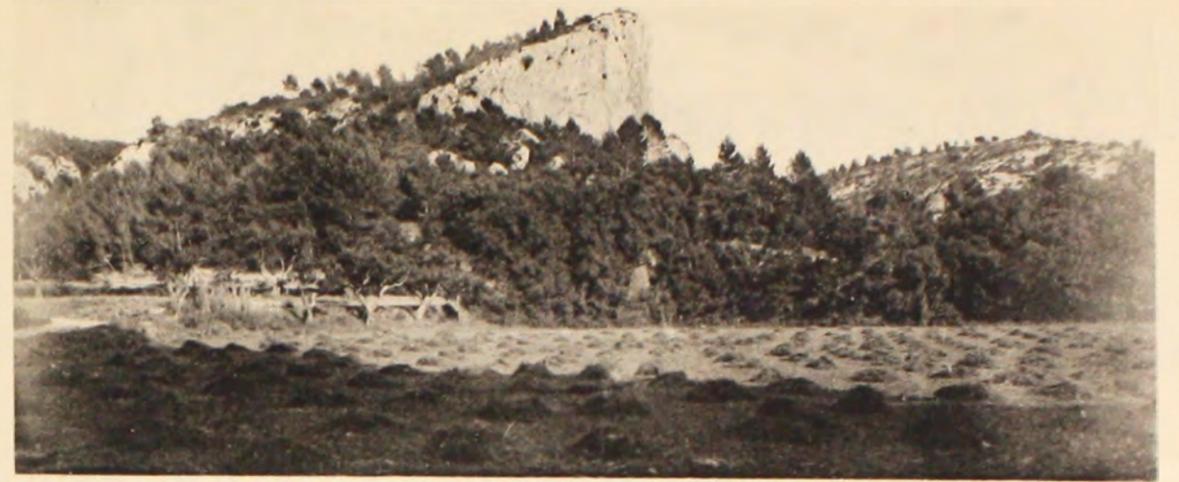


FIG. 1

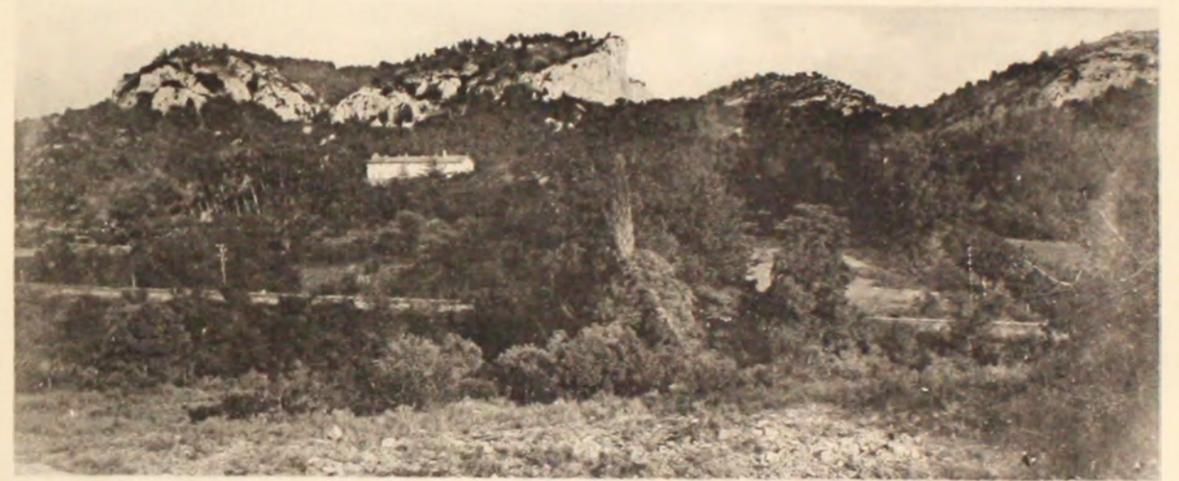


FIG. 2



FIG. 3



